**Le soutien aux étudiants internationaux
pendant la pandémie de COVID-19**

Le [Centre d’innovation en santé mentale sur les campus (CISMC)](https://campusmentalhealth.ca/fr/) a rassemblé des renseignements qui pourraient être utiles pendant la pandémie du COVID-19.

*Important : ces renseignements sont sujets à changement. Nous vous recommandons de communiquer avec l’administration de votre établissement d’études ou avec* [***Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada***](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/contactez-ircc/centre-soutien-clientele.html) *pour obtenir des mises à jour.*

**La communication avec les étudiants et les étudiantes**

Il est bon d’envisager l’utilisation de plusieurs plateformes et modes de communications pour rejoindre la population étudiante. Assurez-vous de mettre fréquemment à jour l’information sur les mesures prises par votre établissement d’études pour faire face à la crise.

Dans ces communications, assurez-vous de tenir compte des besoins de base de votre clientèle.

Des questions comme les suivantes peuvent vous guider :

* Si nous fermons les cafétérias, où mangeront les étudiants et les étudiantes?
* Si nous leur demandons de rentrer chez leurs parents, où iront ceux et celles qui n’ont nulle part où aller?
* Si nous annulons les emplois sur le campus, comment les étudiantes et les étudiants employés pourront-ils subvenir à leurs besoins financiers?
* Si les cours continuent en ligne, comment les personnes qui n’ont pas d’ordinateur ou d’Internet pourront-elles participer?

Vous pourriez vouloir publier une liste de questions fréquemment posées sur les enjeux touchant votre clientèle internationale. Par exemple :

*Ai-je besoin d’un permis d’études pour suivre les cours qui sont désormais offerts en ligne à cause du COVID-19?*

Si vous avez quitté le Canada et que vous terminez votre session à distance, vous pouvez continuer vos études en ligne. Vous devez être titulaire d’un permis d’études valide pour toute la durée de votre programme pendant que vous êtes au Canada. Pendant les sessions académiques, vous devrez continuer à vous conformer aux exigences de votre permis d’études.

*Si je quitte la Canada, pourrai-je y revenir?*

Pour revenir étudier au Canada, vous devez avoir un permis d’études valide ainsi qu’un visa de résident temporaire (VRT) ou une autorisation de voyage électronique (AVE). Restez à l’affût de l’évolution de la situation liée au COVID-19 tant au Canada que dans votre pays.

### **Mises à jour au sujet de l’immigration**

Il pourrait y avoir des changements au statut d’immigration des étudiantes et des étudiants internationaux en raison de la pandémie du [nouveau coronavirus (COVID-19)](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html):

* Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a mis en place des [mesures particulières](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/coronavirus-mesures-speciales.html) concernant certains pays. Nous encourageons les étudiantes et les étudiants internationaux à consulter régulièrement son site Internet pour obtenir les renseignements les plus récents.
* Nous encourageons les étudiantes et les étudiants internationaux à consulter l’ambassade ou le consulat de leur pays pour trouver des solutions de rechange au renouvellement de leurs documents de voyage; par exemple, l’émission d’un document de voyage autre qu’un passeport ou la possibilité de demander à distance un passeport à une ambassade canadienne située à l’extérieur du Canada.
* Les étudiantes et étudiants internationaux qui ne sont pas autorisés à présenter une demande de [[permis d’études](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/presenter-demande.html)](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/presenter-demande.html) à partir du Canada peuvent soumettre leur demande auprès du bureau des visas du pays dont ils ont la nationalité ou d’un pays où ils sont légalement admis.
* Les étudiantes et les étudiants internationaux qui ne sont pas en mesure de retourner dans leur pays d’origine pourraient prolonger leur séjour au Canada en demandant à obtenir le statut [de visiteur](https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/work-canada/permit/temporary/work-permit.html) ou [de travailleur](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis/temporaire/permis-travail.html).
* S’ils ont suivi les politiques de leur établissement d’études, les étudiantes et les étudiants internationaux qui ne sont pas en mesure de revenir au Canada pour poursuivre leurs études seront considérés, aux fins de l’immigration, comme étant en congé autorisé. Un congé autorisé a des conséquences sur le statut d’immigration.
* Les étudiantes et les étudiants internationaux qui arrivent au terme de leur programme d’études et qui planifient un retour à leur pays d’origine ou tout voyage à l’étranger devraient consulter ce [site de renseignements sur les voyages](https://www.uottawa.ca/coronavirus/fr/renseignements-sur-les-voyages) pour plus de détails.

Nous encourageons les personnes qui ont des questions sur leur statut d’immigration à communiquer avec un conseiller en immigration du bureau des affaires internationales de leur campus avant le (AJOUTER LA DATE LIMITE).

Ils peuvent également communiquer [directement avec l’IRCC](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/contactez-ircc/centre-soutien-clientele.html).

**Le RAMU couvre-t-il le test de dépistage du COVID-19 ?**

Les étudiants et les étudiantes devraient commencer par une autoévaluation à l’aide du questionnaire du ministère de la Santé de l’Ontario : [https://covid-19.ontario.ca/autoevaluation/#q0](https://covid-19.ontario.ca/autoevaluation/%23q0%20)

Les étudiants et les étudiantes qui doivent aller à un centre de dépistage du COVID-19 devraient apporter une photocopie papier de leur carte du RAMU ainsi qu’une copie papier du formulaire de demande de règlement disponible ici : <https://uhip.ca/Content/Assets/_Uploads/fr_UHIP_ClaimForm.pdf>

Vous pourriez aussi vouloir donner des renseignements sur les examens et les cours ainsi que sur la fermeture de différents endroits sur le campus, s’il y a lieu.

**Dirigez les étudiants vers des ressources sur le campus et hors campus**

Cette période est difficile pour tout le monde. Il est possible que les étudiants et les étudiantes se sentent seuls et isolés, particulièrement s’ils sont loin de leur famille et qu’il n’est pas possible de rentrer à la maison. Voici quelques ressources de soutien :

*Ressources sur le campus*

(AJOUTER LES RESSOURCES OFFERTES EN CE MOMENT)

*Ressource hors campus*

Ressources pancanadiennes :

* [**Jeunesse, J’écoute**](https://jeunessejecoute.ca/?_ga=2.7327537.284361476.1584977809-161733635.1584977809): offre un service de soutien aux jeunes, partout au Canada, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Composer le 1-800-668-6868 ou texter PARLER au 686868.
* [**Services de crises du Canada**](https://www.crisisservicescanada.ca/fr/): offre du soutien aux Canadiens et aux Canadiennes, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Composez le 1-800-456-4566 ou textez le 45645.
* [**National Suicide Prevention Lifeline**](https://suicidepreventionlifeline.org/) (en anglais seulement) : offre du soutien confidentiel aux personnes en difficulté, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Composer le 1-800-273-8255.
* [**Naseeha Youth Helpline**](https://naseeha.org/): une ligne d’écoute confidentielle pour les jeunes de confession musulmane (en anglais seulement). Composer le 1-866-627-3342 (7 jours sur 7, de midi à 21 h) ou texter le 1-866-627-3342 (du lundi au vendredi, de midi à 21 h EST).

Ressources ontariennes :

* [**Allô J’écoute**](https://allojecoute.ca/)**:** La ligne d’écoute ontarienne à l’intention des étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Composer le 1-866-925-5454 ou texter ALLOJECOUTEON au 686868.
* [**ConnexOntario**](https://www.connexontario.ca/fr)**:** Service de renseignements confidentiel à l’intention des personnes qui ont des problématiques avec l’alcool et la drogue, le jeu compulsif ou la santé mentale, offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Composer le 1-866-531-2600 ou utiliser le clavardage sur le site Web.
* [**Retrouver son entrain**](https://bouncebackontario.ca/fr/): Programme gratuit de développement des compétences géré par l’Association canadienne pour la santé mentale (ACSM). Il est conçu pour aider les adultes et les jeunes de 15 ans et plus à gérer leur tristesse, leurs symptômes légers à modérés de dépression et d’anxiété, le stress et les inquiétudes. Ce programme étant offert par téléphone avec un accompagnateur et au moyen de vidéos en ligne, vous aurez accès à des outils qui vous aideront dans votre cheminement vers le bien-être mental. Faire une demande d’accompagnement sur <https://bouncebackontario.ca/>fr ou consulter les vidéos sur <https://bouncebackontario.ca/fr/videos-bounceback-today/>
* [**Big White Wall**](https://www.bigwhitewall.com/):Une communauté en ligne de soutien par les pairs (en anglais seulement).

Ressources internationales (*veuillez noter que nous ne pouvons garantir la qualité des services offerts*) :

* [**Services de crise par texto de Jeunesse, J’écoute**](https://www.crisistextline.org/): Le service de soutien par texto d’Allô J’écoute et Jeunesse, J’écoute est aussi offert aux États-Unis et au Royaume-Uni, avec des numéros différents (741741 aux États-Unis, 85258 au Royaume-Uni et 686868 au Canada). Pour plus de renseignements : <https://www.crisistextline.org/>.
* [**Child Helpline International**](https://www.childhelplineinternational.org/): Jeunesse, J’écoute est également membre de ce réseau de lignes d’écoute pour les enfants et les adolescents présent dans 140 pays. Pour la liste complète de ces lignes d’écoute : [https://www.childhelplineinternational.org/​](https://www.childhelplineinternational.org/).
* [**iCall India**](http://icallhelpline.org/telephone-counseling/): service de counseling téléphonique gratuit offert par des professionnels qualifiés. Composer le 022-25521111 ou visiter le site : <http://icallhelpline.org/telephone-counseling/>.
* [**Fil santé Jeunes France**](https://www.filsantejeunes.com/): Répond à vos questions, tous les jours, de 9 h à 23 h. 0 800 235 236, un numéro d'appel anonyme et gratuit. On peut aussi contacter le fil santé par clavardage. (Source : <https://www.etudiant.gouv.fr/cid96660/une-question-sur-votre-sante-besoin-d-aide.html>).

## [**Nightline Paris**](https://nightline-paris.fr/): Nightline est un service d'écoute, de soutien et d'information géré par des étudiants bénévoles; confidentiel, gratuit, sans jugement (Source : <https://www.etudiant.gouv.fr/cid96660/une-question-sur-votre-sante-besoin-d-aide.html>).

* Liste des lignes d’aide à la prévention du suicide partout dans le monde : <https://www.opencounseling.com/suicide-hotlines>

**Logement et sécurité alimentaire**

La population étudiante risque de vivre des problématiques pressantes concernant le logement et l’alimentation, particulièrement si les résidences sont fermées.

Avant de fermer les cafétérias, soyez proactifs et indiquez à votre clientèle les solutions de rechange. Elle a principalement besoin d’entendre qu’elle pourra se procurer de la nourriture.

Si possible, faites préparer des repas que les étudiants et les étudiantes pourront venir chercher et consommer chez eux, ou mettez en place un système de livraison. Certains établissements d’étude confient des postes de livraison aux personnes qui travaillaient aux résidences ou à la cafétéria avant leur fermeture.

* Communiquez avec le fournisseur alimentaire de votre établissement d’études pour déterminer la nourriture qui peut être récupérée et distribuée afin d’éviter le gaspillage.

Offrez à la population étudiante une manière facile et confidentielle de communiquer avec une personne-ressource qui pourra les aider à trouver un endroit où habiter.

* Les étudiants et les étudiantes sans logement qui vivent chez d’autres personnes pourraient sentir qu’ils doivent partir si quelqu’un devient malade dans la maisonnée ou qu’on leur fait sentir qu’il n’y a pas assez de ressources pour eux.

Vous pouvez aussi indiquer à aux étudiants et aux étudiantes comment réduire le montant des factures courantes et demander du financement d’urgence au besoin.

Pour consulter une liste des banques alimentaires ontariennes :

<https://feedontario.ca/need-help/find-a-food-bank/>

**Autres ressources**

Vous pouvez transmettre aux étudiants et étudiantes ce lien pour obtenir directement des mises à jour sur la situation :

<https://www.ontario.ca/page/2019-novel-coronavirus>

Enfin, vous pouvez consulter les mesures mises en place par d’autres établissements d’études pour venir en aide aux étudiantes et aux étudiants internationaux (en anglais seulement) :

* York University <https://yorkinternational.yorku.ca/faqs-for-international-students/>
* The University of Toronto <https://thevarsity.ca/2020/03/17/u-of-t-offers-emergency-grant-for-students-affected-by-covid-19/>
* Mohawk College : <https://www.mohawkcollege.ca/covid-19-coronavirus/information-for-international-students-about-covid-19-coronavirus>